

VAE



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE

HÉRAULT

La Validation des Acquis et de l'Expérience

« Obtenez tout ou une partie d'un diplôme grâce à votre expérience »

La **VAE**
s'adresse à
toute personne
qui justifie d'au
moins **un an**
d'expérience
en **rapport**
direct avec le
diplôme visé.

Pourquoi la VAE ?

- ▶ Grâce aux compétences acquises au cours de votre carrière, **vous obtenez un diplôme officiel** pour accéder à l'emploi, se reconverter, évoluer dans votre carrière.
- ▶ Tous les diplômes de l'Artisanat (métiers du bâtiment, de service, de l'alimentaire et de la production) sont **accessibles en VAE du niveau 3 (CAP) au niveau 5 (BAC+2)**

Comment ?

ÉTAPE 1 : Recevabilité Livret 1

Nos conseillers vous **aident au choix du diplôme** en fonction de votre projet et de votre expérience professionnelle

Recevabilité administrative

Au moins 1 an d'expérience
(salariat, bénévolat, chef d'entreprise)

Recevabilité pédagogique

Votre **expérience doit être en conformité** avec les compétences attendues du diplôme visé

ÉTAPE 2 : Dossier Preuves Livret 2

Nous vous **accompagnons pour la rédaction** de votre dossier preuves

Ateliers collectifs & informatiques

Avancement collectif pour vous aider à rédiger votre dossier

Recevabilité pédagogique

Votre **accompagnateur vous guide pour identifier et illustrer vos compétences** en fonction des compétences attendues dans le diplôme visé.

ÉTAPES 3 : Jury Certificateur

Une **présentation orale** de votre dossier devant un jury qui statuera sur la délivrance de votre diplôme



Tout le long du parcours vous serez **soutenu par une équipe** (dossier administratif, calendrier, financement, pédagogie...)

VOS CONTACTS

Secrétariat du Service VAE École Des Metiers CMA 34

Edwige GAYRAUD
e.gayraud@cma-herault.fr

...



Montpellier

154 rue Bernard Giraudeau,
CS 59999
34187 Montpellier , Cedex 4
Tél. 04 67 72 72 00

